

BE-A0524_717207_800784_FRE

Inventaire des archives du Contrôle du cadastre de Beaumont, 1859-2012



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	5
Consultation et utilisation.....	6
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Recommandations pour l'utilisation.....	6
Histoire du producteur et des archives.....	8
Producteur d'archives.....	8
Nom.....	8
Historique.....	8
Compétences et activités.....	9
Organisation.....	10
Archives.....	11
Acquisition.....	11
Contenu et structure.....	12
Contenu.....	12
Sélections et éliminations.....	12
Accroissements/compléments.....	13
Mode de classement.....	13
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	15
I. Matrices cadastrales.....	15
1 - 65 Matrice cadastrale (212 A). 1931-1971.....	15
1 - 2 Beaumont, 1ère division, Beaumont. 1935-1960.....	15
3 - 4 Beaumont, 2e division, Barbençon. 1931-1961.....	15
5 - 6 Beaumont, 3e division, Renlies. 1934-1961.....	15
7 - 9 Beaumont, 4e division, Solre-sur-Sambre. 1931-1966.....	15
12 - 13 Beaumont, 7e division, Thirimont. 1930-1970.....	16
14 - 15 Beaumont, 8e division, Strée. 1933-1966.....	16
16 - 20 Chimay, 1ère division. 1928-1969.....	16
21 - 22 Chimay, 2e division, Virelles. 1934-1971.....	16
25 - 26 Chimay, 5e division, Baileux. 1943-1973.....	17
29 - 31 Chimay, 8e division, Bourlers. 1928-1964.....	17
32 - 33 Chimay, 9e division, Forges. 1929-1971.....	17
34 - 35 Chimay, 10e division, Saint-Rémy. 1928-1963.....	17
40 - 42 Froidchapelle, 1ère division. 1927-1969.....	18
46 - 47 Froidchapelle, 5e division, Boussu-lez-Walcourt. 1929-1966.....	18
48 - 50 Momignies, 1ère division. 1933-1973.....	18
51 - 52 Momignies, 2e division, Macon. 1931-1972.....	18
54 - 55 Momignies, 4e division, Seloignes. 1927-1970.....	19
58 - 59 Sivry-Rance, 1ère division, Sivry. 1932-1965.....	19
60 - 62 Sivry-Rance, 2e division, Rance. 1930-1973.....	19
66 - 78 Matrice cadastrale mécanisée, situation passive (212 PM). 1966-1978..	20
72 - 74 Sivry-Rance, 1ère division, Sivry. 1966-1976.....	20
II. Mutations.....	21
79 - 113 Relevé des actes civils publics et sous seing privé, des jugements, donnant lieu à mutation dans les propriétés foncières (219 A). 1859-1990.....	21
114 - 133 Registres des emphytéoses, droits de superficie, droits d'usage et (ou) d'habitation et usufruits créés pour une période déterminée (219 B). 1964-1983.	23
.....	23
134 - 162 Registre des nouvelles constructions, reconstructions,	

agrandissements, changements de nature dont la mutation a été ajournée (220A). 1879-1983.....	24
III. Bâtiments industriels et exceptionnels.....	27
163 - 218 Dossiers descriptifs des bâtiments industriels et exceptionnels (233 D). 1924-2012.....	27
167 - 168 Beaumont, 8e division, Strée. 1992-2011.....	27
169 - 172 Chimay, 1ère division. 1952-1996.....	27
173 - 175 Chimay, 2e division, Virelles. 1924-2012.....	27
177 - 178 Chimay, 5e division, Baileux. 1986-2001.....	28
181 - 183 Chimay, 8e division, Bourlers. 1942-1979.....	28
184 - 186 Chimay, 9e division, Forges. 1968-1993.....	28
187 - 188 Chimay, 10e division, Saint-Rémy. 1961-1997.....	28
189 - 190 Chimay, 11e division, Villers-La-Tour. 1961-1999.....	29
193 - 196 Froidchapelle, 1ère division. 1961-2001.....	29
197 - 198 Froidchapelle, 4e division, Erpion. 1932-1995.....	29
199 - 200 Froidchapelle, 5e division, Boussu-lez-Walcourt. 1968-2010.....	29
201 - 202 Momignies, 1ère division. 1961-2008.....	30
203 - 204 Momignies, 4e division, Seloignes. 1961-2008.....	30
206 - 207 Momignies, 6e division, Macquenoise. 1986-2003.....	30
209 - 212 Sivry-Rance, 1ère division, Sivry. 1955-2005.....	30
213 - 215 Sivry-Rance, 2e division, Rance. 1961-2010.....	30
217 - 218 Sivry-Rance, 4e division, Montbliart. 1965-2004.....	31

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Contrôle du cadastre Beaumont

Période:
1859 - 2012

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0524.1005

Etendue:
• Etendue inventoriée: 9.00 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Mons

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents cadastraux de plus de 100 ans sont librement consultables. Les documents de moins de cent ans sont consultables uniquement sur autorisation du chef de dépôt, moyennant la remise d'une fiche d'identification du demandeur et la signature d'un formulaire de recherche. En outre, l'autorisation du directeur régional du cadastre est requise.

Les modalités de la délivrance de copies ou d'extraits de renseignements cadastraux sont fixées par l'arrêté royal du 19 mars 1996. Toute demande doit être adressée au directeur régional du cadastre compétent pour la commune dans laquelle est situé le bien. Cette demande doit préciser l'usage et le but final auxquels ces extraits et renseignements sont destinés. Enfin, les propriétaires et les locataires peuvent obtenir, gratuitement et sans demande écrite, la communication des données figurant sur un extrait de la matrice cadastrale des biens qu'ils possèdent ou dont ils sont locataires, sous réserve de la production d'un document justificatif ¹.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État sont d'application pour la reproduction des documents d'archives. Les modalités de la délivrance de copies ou d'extraits de renseignements cadastraux sont fixées par l'arrêté royal du 19 mars 1996. Toute demande doit être adressée au directeur régional du cadastre compétent pour la commune dans laquelle est situé le bien. Cette demande doit préciser l'usage et le but final auxquels ces extraits et renseignements sont destinés.

RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION

Plusieurs approches sont possibles dans l'utilisation des séries du cadastre, en fonction des informations dont on dispose. Pour reconstituer l'histoire d'une propriété ou d'un terrain, il est essentiel de connaître son numéro de parcelle actuel ou historique. Les plans cadastraux sur film des communes de la Province du Hainaut reflétant la situation au 1er janvier 2005, déposés aux Archives de l'État à Mons, seront très utiles ainsi que les plans primitifs, établis vers 1835, et également versés par la direction régionale. Chaque section est identifiée à l'aide d'une lettre. Il n'y a pas de section " J " pour éviter toute confusion avec la lettre " I ". Les parcelles sont numérotées par section cadastrale. Chaque parcelle d'une commune porte un numéro unique. En cas de scission d'une parcelle, les nouvelles parcelles reçoivent une lettre

1 F. PLISNIER, La communicabilité et l'accessibilité des archives. Balises légales et manuel pratique pour les documents conservés aux Archives de l'Etat dans les provinces wallonnes (y compris la Communauté germanophone) et en région bruxelloise, Bruxelles, 2011, p. 63-64 (Miscellanea Archivistica Studia, 199).

subsidaire.

Lorsqu'on dispose du numéro de parcelle, on peut consulter les tableaux indicatifs primitifs et supplémentaires pour identifier le propriétaire d'origine en 1834/1844, le type de bien, sa valeur fiscale, les mutations que ce bien a connues.

Les tableaux indicatifs comme les tables alphabétiques des propriétaires renvoient à l'article dans la matrice cadastrale qui permet de connaître tous les numéros de parcelles d'une même personne.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Service Public Fédéral Finances. Administration générale de la Documentation patrimoniale. Direction régionale des Mutations et Expertises. Contrôle du cadastre de Beaumont.

HISTORIQUE

L'Administration du Cadastre est créée dans nos régions à l'époque française dans le but de percevoir la contribution foncière instaurée par la loi du 3 frimaire an VII (23 novembre 1798). L'article 2 de cette loi fondamentale stipule que " la répartition de l'imposition (ou contribution) foncière est faite par égalité proportionnelle sur toutes les propriétés foncières, à raison de leur revenu net imposable " ².

Instauré par l'arrêté du 12 brumaire an XI (3 novembre 1802), le cadastre " par masses de cultures " est mis en œuvre mais cette méthode d'évaluation par blocs ne permet pas une expertise parcellaire correcte ³. Pour établir une juste répartition de la contribution foncière par propriétaire, la loi du 15 septembre 1807 prescrit donc le cadastre général parcellaire du territoire, établi avec une seule unité de mesure (le mètre) et une même échelle ⁴. On nomme *parcelle* toute portion de terrain qui se distingue des portions environnantes soit par la différence de propriétaire, soit par la différence de la culture ou du produit (pré, vigne, terre labourable). Chaque parcelle porte au plan de sa section un numéro qui sert à la désigner ⁵. Les opérations d'arpentage et d'évaluation en Belgique s'accompliront principalement durant la période hollandaise, de 1815 à 1830. En 1834, le plan parcellaire " primitif " ou originel de la province du Hainaut est achevé ⁶. L'arrêté royal du 20 janvier 1835 supprime l'administration spéciale qui avait dirigé les opérations du cadastre dans les provinces belges et la remplace par la Conservation du Cadastre qu'elle réunit à l'Administration des Contributions directes, Douanes et Accises. Le règlement pour la conservation du Cadastre arrêté le 26 juillet 1877 ⁷ abroge celui approuvé par l'arrêté royal du 22 mars 1845. Il définit les missions de l'inspecteur général, des contrôleurs du cadastre en service actif et du

2 Bulletin des lois de la République française, n° 243, 3 frimaire an VII, p. 2.

3 J. VERHELST, De documenten uit de ontstaansperiode van het moderne kadaster en van grondbelasting (1790-1835), Bruxelles, 1982, p. 48-49 (Miscellanea Archivistica, 31).

4 Notice " Cadastre " dans T. LENTZ (dir.), Quand Napoléon inventait la France. Dictionnaire des institutions politiques, administratives et de Cour du Consulat et de l'Empire, Paris, 2008, p. 79-80.

5 Notice " Cadastre " dans Pandectes Belges, Bruxelles, 1885, tome XV, p. 123.

6 M. PRENEEL, " Op de grens van het archiefperceel. De bewogen geschiedenis van het archief van het Belgische kadaster ", dans M. VAN DER EYCKEN, E. HOUTMAN, Liber Amicorum Herman Coppens, Bruxelles, 2007, t. 1, p. 291-301.

7 Moniteur belge du 18 août 1877.

directeur du bureau provincial de conservation du cadastre. Ce règlement est toujours d'application, compte tenu des adaptations successives apportées par divers lois et arrêtés ⁸.

De 1861 à 1865 et de 1896 à 1898, le cadastre réalise des péréquations qui constituent une révision générale des expertises cadastrales dans le but d'adapter le revenu cadastral à la valeur réelle des biens immobiliers. La loi du 13 juillet 1930 instaure une révision décennale du revenu cadastral ⁹. La dernière péréquation date de 1975.

L'arrêté royal du 8 septembre 1930 crée une administration autonome du Cadastre. En 1978, elle est intégrée à l'Administration des Contributions. En 1998, elle fait partie de l'Administration du Cadastre, de l'Enregistrement et des Domaines, portant le nom d'Administration générale de la Documentation patrimoniale depuis 2003 et constituant un des trois piliers du SPF Finances ¹⁰.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Comment définir le cadastre ? Il s'agit de l'ensemble des opérations et des documents administratifs et publics ayant pour but d'établir, dans chaque commune ou division cadastrale de commune, un relevé détaillé de la propriété foncière tant bâtie que non bâtie. Ce relevé comprend la représentation de ces biens sur un plan ainsi que l'identification et la description de ces biens dans un grand livre foncier, la matrice cadastrale. Deux missions sont confiées au cadastre : une mission technique et une mission fiscale. La première mission consiste à établir le cadastre des propriétés c'est-à-dire à inscrire dans la matrice cadastrale les immeubles par nature (fonds de terre et constructions) et certains immeubles par destination (matériel et outillage) au nom de ceux qui en sont propriétaires. Sa seconde mission est fiscale : le cadastre doit permettre la perception d'un impôt appelé le précompte immobilier, par l'inscription du revenu cadastral dans la matrice ¹¹. Le revenu cadastral est le revenu moyen net d'une parcelle durant une année.

De ces missions découlent plusieurs compétences : l'établissement d'un relevé détaillé de la propriété foncière du pays ; l'identification des biens par l'intermédiaire de la matrice cadastrale et du plan cadastral ; la conservation et la mise à jour de la matrice cadastrale ; l'évaluation ou réévaluation de chaque parcelle cadastrale ; la délivrance d'extraits cadastraux ¹².

Le règlement pour la conservation du Cadastre du 22 mars 1845 débute par ces dispositions générales : " Aucune mutation ne sera opérée dans le cadastre si elle n'est constatée par pièces authentiques ou légales. Les mutations dûment constatées seront opérées sur deux exemplaires de pièces : l'un

8 P. BOURGEOIS, *Le ministère des Finances (1830-1994)*. III. Aperçu des compétences, Bruxelles, 1996, p. 39 (Miscellanea Archivistica. Studia, 88).

9 M. PRENEEL, *op.cit.*, p. 293.

10 M. PRENEEL, J. VERHELST, " FOD Financiën ", dans P. VAN DEN EECKHOUT, G. VANTHEMSCHE (ed.), *Bronnen voor de studie van het hedendaagse België 19de -20ste eeuw*, Bruxelles, 2009, p. 407-421.

11 Administration du Cadastre, centre de formation professionnelle, documents cadastraux de base, 1976, p. 1-2.

12 P. BOURGEOIS, *op. cit.*, p. 40-41.

déposé au bureau de la conservation du cadastre de la province ; l'autre dans les communes. L'exemplaire déposé au bureau de la conservation se composera du plan, du tableau indicatif et de la matrice cadastrale primitifs ; du plan, de la matrice cadastrale, du tableau indicatif supplémentaires, et des croquis d'arpentage des parcelles changées de limites " ¹³.

ORGANISATION

L'administration du Cadastre comprend trois niveaux. La direction centrale est placée sous l'autorité du directeur général des contributions directes de 1835 à 1930. Le service provincial comprend le service de la conservation du cadastre (ou service sédentaire) et le service actif. Le service de la conservation est établi au chef-lieu de la province et la direction en est assumée par l'inspecteur du cadastre, assisté au besoin par un agent technique. Chaque inspection est subdivisée en un certain nombre de contrôles, bureaux gérés par des contrôleurs et des vérificateurs du cadastre en service actif, c'est-à-dire chargés d'actualiser les données cadastrales au niveau local ¹⁴. Les contrôleurs du cadastre du service actif sont chargés des évaluations importantes, de l'instruction des réclamations et de la surveillance ainsi que de la vérification des travaux des géomètres sous leurs ordres ¹⁵. Les géomètres sont tenus de faire deux tournées par an dans les communes qui leur sont assignées ¹⁶ afin d'établir un aperçu détaillé des propriétés bâties et non bâties du ressort. Chaque province est divisée en plusieurs ressorts et dans chaque ressort se trouve un géomètre ¹⁷.

La forme d'organisation par contrôle existe depuis 1969. Auparavant, le pays était divisé en nombreux bureaux du cadastre avec leur géomètre, absorbés par les contrôles du cadastre, chargés des mutations et expertises en service actif ¹⁸.

Suite à l'arrêté du 22 mars 1845 ¹⁹, le ressort du bureau du cadastre de Thuin est composé des communes suivantes : Barbençon, Beaumont, Bersillies-l'Abbaye, Bienne-lez-Happart, Biercée, Biesme-sous-Thuin, Cour-sur-Heure, Donstiennes, Erquelines, Fontaine-Valmont, Gozée, Ham-sur-Heure, Hantes-Wihéries, Labuissière, Leers-et-Fosteau, Leugnies, Leval-Chaudeville, Lobbes, Marbaix, Merbes-le-Château, Montignies-Saint-Christophe, Mont-Sainte-Geneviève, Nalines, Ragnies, Sars-la-Buissière, Solre-sur-Sambre, Strée, Thuillies, Thuin et Thirimont ²⁰.

Les ressorts vont ensuite être régulièrement modifiés tout en se multipliant. Ainsi, en 1880, le ressort du cadastre de Thuin comprend les communes de Barbençon, Beaumont, Bersillies-l'Abbaye, Bienne-lez-Happart, Biercée,

13 Moniteur belge du 31 mars 1845, p. 745.

14 P. DE REU, *De Geschiedenis van de Algemene Administratie van de Patrimoniumdocumentatie (1796-2006)*. Organisatie, bevoegdheden, ambstgebieden, archiefvorming, Bruxelles, 2011, p. 119-120 (*Miscellanea Archivistica. Studia*, 198).

15 Notice " Cadastre " dans *Répertoire pratique du droit belge*, Bruxelles, 1929, p. 796.

16 Moniteur belge du 31 mars 1845, p. 745.

17 Notice " Cadastre " dans *Pandectes Belges*, Bruxelles, 1885, tome XV, p. 200.

18 P. DE REU, *De geschiedenis...*, op. cit., p. 248.

19 Moniteur belge du 31 mars 1845, p. 780.

20 H. TARLIER, *Almanach royal officiel de Belgique*, Bruxelles, 1846, p. 624.

Biesme-sous-Thuin, Boussu-lez-Walcourt, Donstiennes, Erpion, Fontaine-Valmont, Grandrieu, Gozée, Hantes-Wihéries, Labuissière, Leers-et-Fosteau, Leugnies, Leval-Chaudeville, Lobbes, Montignies-Saint-Christophe, Ragnies, Renlies, Sars-la-Bruyère, Solre-Saint-Géry, Strée, Thirimont, Thuillies, Thuin et Vergnies ²¹.

Ces ressorts sont définis d'une façon très pratique, en fonction du nombre de communes qu'un géomètre peut visiter. Les modifications ne sont pas officiellement publiées au *Moniteur Belge*. Ce manque d'information au sujet de l'évolution des ressorts ne nuit cependant pas à l'utilisation des archives. En effet, depuis l'origine, l'information cadastrale est conservée par commune. Lors du passage d'une commune d'un ressort à un autre, les documents cadastraux relatifs à cette commune sont transférés vers le nouveau bureau. Il est donc essentiel de connaître la composition du ressort au moment du versement des archives cadastrales vers le dépôt des Archives de l'État ²². À partir de 2008, le contrôle du cadastre de Beaumont, anciennement Thuin, comprend les entités communales de Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Momignies et Sivry-Rance ²³.

ARCHIVES

ACQUISITION

Les archives du contrôle du cadastre de Beaumont, ont été versées le 22 novembre 2013 (EA 2273), accompagnées d'un bordereau de versement établi par Olivier Procureur.

21 H. TARLIER, *Almanach royal officiel de Belgique*, Bruxelles, 1880, p.817-818.

22 P. DE REU, *Inventaris van het archief van de kadastercontrole Bree* (à paraître).

23 *Moniteur belge* du 17 juin 2008, décision du Président du Comité de direction du SPF Finances du 7 mai 2008 portant réorganisation des circonscriptions des services " Mutations et Expertises " de l'Administration du Cadastre, p. 30714-30719.

Contenu et structure

CONTENU

La matrice cadastrale porte le n° 212. La matrice cadastrale est le grand livre de la propriété immobilière. La *matrice cadastrale des propriétaires et des propriétés foncières non bâties et bâties* consiste en un registre tenu à jour annuellement dans lequel chaque propriétaire possède une fiche numérotée (article) groupant sous son nom, prénom et adresse (en-tête), toutes les parcelles qui lui appartiennent dans la commune (corps). Le corps fournit différentes informations relatives aux biens immobiliers. Pour chaque parcelle, il indique la situation (rue, hameau ou lieu-dit), les renvois aux plans cadastraux (la section et le numéro parcellaire), la nature des propriétés, l'année de la mutation, la contenance de chaque parcelle, le revenu cadastral ou revenu imposable de chaque parcelle avec indication succincte des mutations. La matrice est rédigée par commune ou par division cadastrale. La forme de la matrice cadastrale a évolué au cours du temps : le registre relié est devenu un recueil de fiches manuscrites à partir des années 1920 à 1925. En 1970, apparaît la matrice cadastrale mécanisée (212 M) qui se divise en deux séries séparées: la situation active apparaît dans la matrice 212 AM et la situation passive c'est-à-dire celle ayant existé à un moment donné pour l'article en cause et qui aurait subi des changements par suite de mutations, apparaît dans la matrice cadastrale passive mécanisée ou 212 PM ²⁴.

Les matrices cadastrales de la période de 1931 à 1971 sont conservées pour Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Momignies et Sivry-Rance. La matrice cadastrale mécanisée, situation passive (212 PM) est conservée pour Momignies et Sivry-Rance et couvre la période de 1966 à 1978.

Les mutations dans les propriétés foncières suite à des ventes, échanges, partages, bornages, contrats de mariage, successions, sont transmises par les receveurs de l'enregistrement sous la forme de relevés mensuels qui forment la série n° 219, de 1859 à 1990, pour les différentes entités communales du ressort.

Le modèle n° 233 D est le tableau descriptif des bâtiments industriels et exceptionnels, aussi créé à l'occasion de la péréquation de 1930-1936, il a succédé au modèle Z et à la liste des châteaux et couvents. Il est toujours utilisé comme document d'évaluation et fournit de précieux renseignements au sujet de la situation matérielle des entreprises et de l'évolution des infrastructures industrielles depuis 1935 grâce à la présence de croquis et de descriptions. La série concerne les différentes communes pour une période s'étalant de 1924 à 2012.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Il n'a été procédé à aucune élimination.

24 Administration du Cadastre, centre de formation professionnelle, modèles de documents et formulaires cadastraux, 1980, p. 32.

ACCROISSEMENTS/COMPLÉMENTS

Des versements complémentaires sont possibles.

MODE DE CLASSEMENT

Le cadre de classement utilisé est basé sur la liste de tri des archives des Directions régionales et Contrôles du Cadastre qui figure en annexe 2 de l'instruction n° 7/2009.

Description des séries et des éléments

I. MATRICES CADASTRALES

1 - 65 MATRICE CADASTRALE (212 A). 1931-1971.

1	1 - 2 BEAUMONT, 1ÈRE DIVISION, BEAUMONT. 1935-1960. N° 9-1398.	1 liasse
2	N° 1401-1789.	1 liasse
3	3 - 4 BEAUMONT, 2E DIVISION, BARBENÇON. 1931-1961. N° 10-1270.	1 liasse
4	N° 1271-1682.	1 liasse
5	5 - 6 BEAUMONT, 3E DIVISION, RENLIES. 1934-1961. N° 59-1100.	1 liasse
6	N° 1101-1206.	1 liasse
7	7 - 9 BEAUMONT, 4E DIVISION, SOLRE-SUR-SAMBRE. 1931-1966. N° 24-1451.	1 liasse
8	N° 1452-1749.	1 liasse
9	N° 1800-1881.	1 liasse
10	Beaumont, 5e division, Leugnies. 1934-1961. N° 3-950.	1 liasse
11	Beaumont, 6e division, Leval-Chaudeville. 1931-1971. N° 6-621.	1 liasse

12	12 - 13 BEAUMONT, 7E DIVISION, THIRIMONT. 1930-1970. N° 7-899.	1 liasse
13	N° 900-1090.	1 liasse
14	14 - 15 BEAUMONT, 8E DIVISION, STRÉE. 1933-1966. N° 15-1499.	1 liasse
15	N° 1500-1907.	1 liasse
16	16 - 20 CHIMAY, 1ÈRE DIVISION. 1928-1969. N° 37-211.	1 liasse
17	N° 2112-2659.	1 liasse
18	N° 2660-3000.	1 liasse
19	N° 3001-3326.	1 liasse
20	N° 3327-3568.	1 liasse
21	21 - 22 CHIMAY, 2E DIVISION, VIRELLES. 1934-1971. N° 58-896.	1 liasse
22	N° 1001-1193.	1 liasse
23	Chimay, 3e division, Vaulx-lez-Chimay. 1929-1962. N° 20-557.	1 liasse
24	Chimay, 4e division, Lompret. 1932-1962. N° 9-630.	1 liasse

25	25 - 26 CHIMAY, 5E DIVISION, BAILEUX. 1943-1973. N° 7-1499.	1 liasse
26	N° 1500-1810.	1 liasse
27	Chimay, 6e division, L'Escaillère. 1943-1965. N° 3-228.	1 liasse
28	Chimay, 7e division, Rièzes. 1929-1962. N° 17-538.	1 liasse
29	29 - 31 CHIMAY, 8E DIVISION, BOURLERS. 1928-1964. N° 2-899.	1 liasse
30	N° 900-1100.	1 liasse
31	N° 1101-1300.	1 liasse
32	32 - 33 CHIMAY, 9E DIVISION, FORGES. 1929-1971. N° 18-900.	1 liasse
33	N° 901-1325.	1 liasse
34	34 - 35 CHIMAY, 10E DIVISION, SAINT-RÉMY. 1928-1963. N° 33-949.	1 liasse
35	N° 950-1175.	1 liasse
36	Chimay, 11e division, Villers-La-Tour. 1928-1965. N° 545-914.	1 liasse
37	Chimay, 12e division, Salles. 1934-1971. N° 4-1147.	1 liasse
38	Chimay, 13e division, Bailièvre. 1932-1963. N° 68-793.	

		1 liasse
39	Chimay, 14e division, Robechies. 1929-1969. N° 23-679.	1 liasse
40	40 - 42 FROIDCHAPELLE, 1ÈRE DIVISION. 1927-1969. N° 165-1601.	1 liasse
41	N° 1604-1991.	1 liasse
42	N° 1992-2306.	1 liasse
43	Froidchapelle, 2e division. 1936-1963. N° 470-560.	1 liasse
44	Froidchapelle, 3e division, Vergnies. 1927-1971. N° 35-674.	1 liasse
45	Froidchapelle, 4e division, Erpion. 1930-1968. N° 277-592.	1 liasse
46	46 - 47 FROIDCHAPELLE, 5E DIVISION, BOUSSU-LEZ-WALCOURT. 1929-1966. N° 3-948.	1 liasse
47	N° 951-1326.	1 liasse
48	48 - 50 MOMIGNIES, 1ÈRE DIVISION. 1933-1973. N° 55-1969.	1 liasse
49	N° 1970-2405.	1 liasse
50	N° 2406-2782.	1 liasse
51	51 - 52 MOMIGNIES, 2E DIVISION, MACON. 1931-1972. N° 16-1218.	

		1 liasse
52	N° 1221-1518.	1 liasse
53	Momignies, 3e division, Monceau. 1961-2006. N° 64-668.	1 liasse
54	54 - 55 MOMIGNIES, 4E DIVISION, SELOIGNES. 1927-1970. N° 3-1024.	1 liasse
55	N° 1025-1289.	1 liasse
56	Momignies, 6e division, Macquenoise. 1928-1967. N° 62-663.	1 liasse
57	Momignies, 7e division, Beauwelz. 1929-1965. N° 24-725.	1 liasse
58	58 - 59 SIVRY-RANCE, 1ÈRE DIVISION, SIVRY. 1932-1965. N° 32-2331.	1 liasse
59	N° 2332-2858.	1 liasse
60	60 - 62 SIVRY-RANCE, 2E DIVISION, RANCE. 1930-1973. N° 19-1140.	1 liasse
61	N° 1141-1450.	1 liasse
62	N° 1451-1620.	1 liasse
63	Sivry-Rance, 3e division, Sautin. 1927-1973. N° 2-352.	1 liasse
64	Sivry-Rance, 4e division, Montbliart. 1927-1968. N° 36-607.	1 liasse
65	Sivry-Rance, 5e division, Grandrieu. 1928-1962. N° 8-1340.	

1 liasse

66 - 78 MATRICE CADASTRALE MÉCANISÉE, SITUATION PASSIVE (212 PM). 1966-1978.

- 66** Momignies, 1ère division. N° 55-2836. 1974-1978. 1 liasse
- 67** Momignies, 2e division, Macon. N° 134-1544. 1974-1978. 1 liasse
- 68** Momignies, 3e division, Monceau-Imberchies. N° 64-720. 1971-1976. 1 liasse
- 69** Momignies, 4e division, Seloignes. N° 35-1338. 1974-1977. 1 liasse
- 70** Momignies, 5e division, Forges-Philippe. N° 1-384. 1971-1978. 1 liasse
- 71** Momignies, 7e division, Beauwelz. N° 8-767. 1967-1976. 1 liasse
- 72** 72 - 74 SIVRY-RANCE, 1ÈRE DIVISION, SIVRY. 1966-1976. N° 32-2298. 1 liasse
- 73** N° 2303-2598. 1 liasse
- 74** N° 2601-2988. 1 liasse
- 75** Sivry-Rance, 2e division, Rance. N° 19-1680. 1974-1978. 1 liasse
- 76** Sivry-Rance, 3e division, Sautin. N° 26-456. 1975-1978. 1 liasse
- 77** Sivry-Rance, 4e division, Montbliart. N° 36-613. 1974-1978. 1 liasse
- 78** Sivry-Rance, 5e division, Montbliart. N° 8-1395. 1968-1974. 1 liasse

II. MUTATIONS

79 - 113 RELEVÉ DES ACTES CIVILS PUBLICS ET SOUS SEING PRIVÉ, DES JUGEMENTS, DONNANT LIEU À MUTATION DANS LES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES (219 A). 1859-1990.

79	Beaumont, 1ère division, Beaumont. 1859-1985.	1 cahier
80	Beaumont, 3e division, Renlies. 1859-1990.	1 cahier
81	Beaumont, 4e division, Solre-Saint-Géry. 1859-1983.	1 cahier
82	Beaumont, 5e division, Leugnies. 1859-1981.	1 cahier
83	Beaumont, 6e division, Leval-Chaudeville. 1860-1987.	1 cahier
84	Beaumont, 7e division, Thirimont. 1860-1984.	1 cahier
85	Beaumont, 8e division, Strée. 1859-1981.	1 cahier
86	Chimay, 1ère division. 1892-1982.	1 cahier
87	Chimay, 2e division, Virelles. 1859-1983.	1 cahier
88	Chimay 3e division, Vaulx-lez-Chimay. 1882-1983.	1 cahier
89	Chimay 5e division, Baileux. 1892-1982.	1 cahier
90	Chimay 6e division, L'Escaillère. 1879-1983.	1 cahier
91	Chimay 7e division, Rièzes. 1890-1981.	1 cahier
92	Chimay 8e division, Bourlers. 1890-1978.	1 cahier

93	Chimay, 9e division, Forges. 1896-1980.	1 cahier
94	Chimay, 10e division, Saint-Rémy. 1879-1982.	1 cahier
95	Chimay, 11e division, Villers-la-Tour. 1859-1982.	1 cahier
96	Chimay 12e division, Salles. 1926-1983.	1 cahier
97	Chimay 13e division, Bailièvre. 1882-1982.	1 cahier
98	Chimay 14e division, Robechies. 1882-1982.	1 cahier
99	Froidchapelle, 1re division. 1890-1983.	1 cahier
100	Froidchapelle, 2e division, Fourbechies. 1888-1991.	1 cahier
101	Froidchapelle, 3e division, Vergnies. 1859-1981.	1 cahier
102	Froidchapelle, 4e division, Erpion. 1859-1982.	1 cahier
103	Froidchapelle 5e division, Boussu-lez-Walcourt. 1859-1981.	1 cahier
104	Momignies, 2e division, Macon. 1884-1980.	1 cahier
105	Momignies, 3e division, Monceau-Imberchies. 1889-1982.	1 cahier
106	Momignies, 4e division, Seloignes. 1918-1981.	1 cahier
107	Momignies, 6e division, Macquenoise. 1892-1969.	1 cahier
108	Momignies, 7e division, Beauwelz. 1900-1920.	1 cahier
109	Sivry-Rance, 1ère division, Sivry. 1928-1982.	

		1 cahier
110	Sivry-Rance, 2e division, Rance. 1886-1983.	1 cahier
111	Sivry-Rance, 3e division, Sautin. 1905-1982.	1 cahier
112	Sivry-Rance, 4e division, Montbliart. 1883-1984.	1 cahier
113	Sivry-Rance, 5e division, Grandrieu. 1860-1982.	1 cahier
	<i>114 - 133 REGISTRES DES EMPHYTÉOSES, DROITS DE SUPERFICIE, DROITS D'USAGE ET (OU) D'HABITATION ET USUFRUITS CRÉÉS POUR UNE PÉRIODE DÉTERMINÉE (219 B). 1964-1983.</i>	
114	Beaumont, 1ère division, Beaumont. 1964-1983.	1 cahier
115	Beaumont, 2e division, Barbençon. 1971-1982.	1 cahier
116	Beaumont, 3e division, Renlies. 1964-1982.	1 cahier
117	Beaumont, 4e division, Solre-Saint-Géry. 1965-1982.	1 cahier
118	Beaumont, 6e division, Leval-Chaudeville. 1959-1982.	1 cahier
119	Chimay 1ère division. 1966-1981.	1 cahier
120	Chimay 6e division, L'Escaillère. 1973-1982.	1 cahier
121	Chimay 7e division, Rièzes. 1965-1981.	1 cahier
122	Chimay 12e division, Salles. 1965-1981.	1 cahier
123	Froidchapelle, 1ère division, Froidchapelle 1 1974-1981.	1 cahier

124	Froidchapelle, 1ère division, Froidchapelle 2. 1969-1981.	1 cahier
125	Froidchapelle, 3e division, Vergnies. 1965-1981.	1 cahier
126	Momignies, 1ère division. 1965-1981.	1 cahier
127	Momignies, 3e division, Monceau-Imberchies. 1965-1982.	1 cahier
128	Momignies, 5e division, Forge-Philippe. 1967-1981.	1 cahier
129	Momignies, 6e division, Macquenoise. 1965-1981.	1 cahier
130	Sivry-Rance, 1ère division, Sivry. 1965-1981.	1 cahier
131	Sivry-Rance, 2e division, Rance. 1965-1982.	1 cahier
132	Sivry-Rance, 4e division, Montbliart. 1961-1982.	1 cahier
133	Sivry-Rance, 5e division, Grandrieu. 1965-1982.	1 cahier
	<i>134 - 162 REGISTRE DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS, RECONSTRUCTIONS, AGRANDISSEMENTS, CHANGEMENTS DE NATURE DONT LA MUTATION A ÉTÉ AJOURNÉE (220A). 1879-1983.</i>	
134	Beaumont, 2e division, Barbençon. 1935-1982.	1 cahier
135	Beaumont, 3e division, Renlies. 1879-1982.	1 cahier
136	Beaumont, 4e division, Solre-Saint-Géry. 1934-1985.	1 cahier
137	Beaumont, 5e division, Leugnies. 1933-1982.	1 cahier
138	Beaumont, 6e division, Leval-Chaudeville. 1931-1983.	1 cahier

139	Beaumont, 7e division, Thirimont. 1931-1983.	1 cahier
140	Chimay 2e division, Virelles. 1901-1981.	1 cahier
141	Chimay 3e division, Vaulx-lez-Chimay. 1937-1982.	1 cahier
142	Chimay 5e division, Bailleux. 1878-1982.	1 cahier
143	Chimay 6e division, L'Escaillère. 1932-1982.	1 cahier
144	Chimay 7e division, Rièzes. 1879-1982.	1 cahier
145	Chimay 8e division, Bourlers. 1884-1983.	1 cahier
146	Chimay 9e division, Forges. 1934-1982.	1 cahier
147	Chimay 10e division, Saint-Rémy. 1955-1982.	1 cahier
148	Chimay 12e division, Salles. 1880-1983.	1 cahier
149	Chimay 13e division, Bailièvre. 1885-1983.	1 cahier
150	Froidchapelle, 1ère division, Froidchapelle 1. 1932-1983.	1 cahier
151	Froidchapelle, 3e division, Vergnies. 1931-1983.	1 cahier
152	Froidchapelle, 4e division, Erpion. 1931-1982.	1 cahier
153	Momignies, 1ère division. 1878-1983.	1 cahier
154	Momignies, 2e division, Estinnes-au-Mont. 1877-1982.	1 cahier

155	Momignies, 3e division, Monceau-Imberchies. 1879-1982.	1 cahier
156	Momignies, 4e division, Seloignes. 1879-1983.	1 cahier
157	Momignies, 5e division, Forge-Philippe. 1930-1983.	1 cahier
158	Momignies, 6e division, Macquenoise. 1878-1963.	1 cahier
159	Momignies, 7e division, Beauwelz. 1890-1983.	1 cahier
160	Sivry-Rance, 1ère division, Sivry. 1933-1983.	1 cahier
161	Sivry-Rance, 2e division, Rance. 1879-1982.	1 cahier
162	Sivry-Rance, 5e division, Grandrieu. 1931-1983.	1 cahier

III. BÂTIMENTS INDUSTRIELS ET EXCEPTIONNELS

163 - 218 DOSSIERS DESCRIPTIFS DES BÂTIMENTS INDUSTRIELS ET EXCEPTIONNELS (233 D). 1924-2012.

- 163** Beaumont, 1ère division, Beaumont. A 72-184. 1982-2005. 1 liasse
- 164** Beaumont, 2e division, Barbençon. A 251. 1997-2007. 1 liasse
- 165** Beaumont, 5e division, Leugnies. A 8-9. 1986-2005. 1 liasse
- 166** Beaumont, 6e division, Leval-Chaudeville. B 292-293. 1999-2005. 1 liasse
- 167** 167 - 168 BEAUMONT, 8E DIVISION, STRÉE. 1992-2011. C 172-1260. 1 liasse
- 168** B 287-370. 1 liasse
- 169** 169 - 172 CHIMAY, 1ÈRE DIVISION. 1952-1996. B 152-331. 1952-1993. 1 liasse
- 170** C 39-383. 1961-1996. 1 liasse
- 171** C 391-888. 1961-1996. 1 liasse
- 172** D 375-425. 1961-1969. 1 liasse
- 173** 173 - 175 CHIMAY, 2E DIVISION, VIRELLES. 1924-2012. A 7. 2012. 1 liasse
- 174** B 438-654. 1951-2003. 1 liasse
- 175** C 258-313. 1924-1972.

		1 liasse
176	Chimay, 3e division, Vaulx-lez-Chimay. B 5. 1961-1962.	1 liasse
177	177 - 178 CHIMAY, 5E DIVISION, BAILEUX. 1986-2001. A 218-918. 1996-2001.	1 liasse
178	C 129-505. 1986-1995.	1 liasse
179	Chimay, 6e division, L'Escaillère. D 185. 1961-1980.	1 liasse
180	Chimay, 7e division, Rièzes. A 1-127. 1961-1982.	1 liasse
181	181 - 183 CHIMAY, 8E DIVISION, BOURLERS. 1942-1979. A 290. 1961-1979.	1 liasse
182	B 443. 1942-1974.	1 liasse
183	C 43. 1961.	1 liasse
184	184 - 186 CHIMAY, 9E DIVISION, FORGES. 1968-1993. A 148. 1968-1993.	1 liasse
185	B 18-254. 1976-1987.	1 liasse
186	C 5. 1970.	1 liasse
187	187 - 188 CHIMAY, 10E DIVISION, SAINT-RÉMY. 1961-1997. A 288. 1967-1997.	1 liasse
188	B 315-342. 1961-1973.	1 liasse

189	189 - 190 CHIMAY, 11E DIVISION, VILLERS-LA-TOUR. 1961-1999. A 575. 1961-1979.	1 liasse
190	B 150-221. 1961-1999.	1 liasse
191	Chimay, 12e division, Salles. C 248. 1961.	1 liasse
192	Chimay, 13e division, Bailièvre. B 24-243. 1982-2002.	1 liasse
193	193 - 196 FROIDCHAPELLE, 1ÈRE DIVISION. 1961-2001. B 411. 1976-1985.	1 liasse
194	D 157-615. 1961-1982.	1 liasse
195	E 183-241. 1990-2003.	1 liasse
196	F 519. 2001.	1 liasse
197	197 - 198 FROIDCHAPELLE, 4E DIVISION, ERPION. 1932-1995. A 201. 1995.	1 liasse
198	C 102. 1932-1957.	1 liasse
199	199 - 200 FROIDCHAPELLE, 5E DIVISION, BOUSSU-LEZ-WALCOURT. 1968-2010. A 360-386. 1968-2002.	1 liasse
200	B 42-205. 1993-2010.	1 liasse

201	201 - 202 MOMIGNIES, 1ÈRE DIVISION. 1961-2008. A 646-783. 1961-1993.	1 liasse
202	B 101-558. 2007-2008.	1 liasse
203	203 - 204 MOMIGNIES, 4E DIVISION, SELOIGNES. 1961-2008. A 180-182. 1980-2006.	1 liasse
204	B 180-325. 1961-2008.	1 liasse
205	Momignies, 5e division, Forge-Philippe. F 5. 1899-2002.	1 liasse
206	206 - 207 MOMIGNIES, 6E DIVISION, MACQUENOISE. 1986-2003. B 73. 1986-2003.	1 liasse
207	C 3. 1996.	1 liasse
208	Momignies, 7e division, Beauwelz. A 128. 1993-2008.	1 liasse
209	209 - 212 SIVRY-RANCE, 1ÈRE DIVISION, SIVRY. 1955-2005. A 530. 1982-2005.	1 liasse
210	B 121. 1955-2007.	1 liasse
211	F 312. 1962-1984.	1 liasse
212	G 332. 1982-1993.	1 liasse
213	213 - 215 SIVRY-RANCE, 2E DIVISION, RANCE. 1961-2010. A 44-88. 1997-2010.	1 liasse

214	B 155. 1961-2010.	1 liasse
215	D 131. 1982-1983.	1 liasse
216	Sivry-Rance, 3e division, Sautin. C 7. 1986-2005.	1 liasse
217	217 - 218 SIVRY-RANCE, 4E DIVISION, MONTBLIART. 1965-2004. A 240. 1999-2004.	1 liasse
218	B 157. 1965-1979.	1 liasse